MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 1802 du 3 mai 2022 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR: INTJ2211711S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense :

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5563 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130667S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2022 :

Triguel Franck NIGEND: 176 292

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2022 :

Besse	Jean-Christophe	NIGEND:	194 067
Toineau	Thierry	NIGEND:	149 109

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2022 :

Nicot	David	NIGEND:	155 987
Paquis	Laurent	NIGEND :	162 249
Pierreuse	François	NIGEND :	159 521
Faichaud-Theillou	Jean-Luc	NIGEND :	161 384
Riu	Xavier	NIGEND :	163 462
Mestoui	Karim	NIGEND :	158 075
Buffet	Frédéric	NIGEND :	214 265
Picard	Sylvain	NIGEND :	180 689
Vilaplana	Alain	NIGEND :	178 802

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2022.

Le général, commandant la gendarmerie de l'air, J.-F. Valynseele